

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2021

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, HERMET, LAURIER, SOUM-GLAUDE, VINCENT

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CASSAN, HERRERO, MICHEL, PONTIER

Absent excusé : Mrs FOUCQUE, CANAL, PALAU

ENTRÉES GRATUITES AU CHÂTEAU PRESTATAIRES DE SERVICE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des entrées gratuites pour le château aux différentes structures proposant des hébergements pour les touristes. Une entrée gratuite pourrait être ainsi attribuée à chaque famille et cela inciterait les touristes à descendre au château pour sa visite.

ENQUÊTE PUBLIQUE ÉOLIENNES D'ARFONS

Monsieur le Maire confirme que la délibération votant la motion contre l'installation d'éoliennes à Arfons a bien été envoyée à la Préfecture de l'Aude ainsi qu'à celle du Tarn. L'enquête publique s'est terminée le 17 juillet 2021.

PASSAGE EN CDI / AGENT EN CDD AU DELA DE 6 ANS

Le Conseil Municipal entérine la décision de créer un contrat à durée indéterminée pour un agent justifiant d'une durée de services publics effectifs de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique en application de l'article 3.3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 à compter du 01/09/2021.

OBTENTION CONCOURS AGENT DE MAÎTRISE D'UN AGENT

Suite à l'obtention du concours d'agent de maîtrise d'un agent du service technique, le Conseil Municipal décide de créer ledit poste au tableau des effectifs.

EMPRUNT : ACQUISITION VÉHICULE

Les taux d'emprunt étant très intéressants (0.42 %) actuellement, le Conseil Municipal entérine la décision d'effectuer un emprunt de 25000 € sur 3 ans avec échéance au trimestre pour l'acquisition du nouveau véhicule.

ETUDE DE PORTANCE PONT DE LA RIGOLE – CHEMIN DU CONQUET

Monsieur le Maire informe des résultats de l'étude effectuée par Arcadis sur la portance de l'ouvrage voûte en maçonnerie franchissant la Rigole de la Montagne Noire, au lieu-dit le Conquet. Suite à cette étude, la limitation à 3.5 T reste en place. Toutefois un constat d'huissier devra être établi à la demande de la société forestière et à ses frais avant et après passage sur cet ouvrage.

COURRIER MME FANTIN PASCALE/MR CLANET JEAN PIERRE

Lecture est faite d'un courrier d'administrés ayant pour objectif d'engager un questionnement sur l'objet social d'une commune rurale.

Le Conseil Municipal, après avoir énumérés les différentes actions sociales menées par la commune (mise à disposition de bureaux pour l'assistance sociale et la mission locale, épicerie sociale pour les personnes en situation de précarité, soutien à l'Association « les jardins de l'Aiguebelle » par la mise à disposition de parcelles communales), précise que les futurs emplois saisonniers paraîtront sur le site officiel de la mairie. Les jeunes de plus de 18 ans et ayant le permis de conduire seront privilégiés et un contrat de 3 semaines minimum pourront leur être proposé.

COURRIER MR NACHTERGAELE/MME VISTE

Lecture est faite d'un courrier d'administrés concernant les dégâts occasionnés par les violents orages du 17 juin dernier. Les dégâts sur la route ont été constatés par Monsieur le Maire et le Conseil Départemental est intervenu afin de curer les fossés pour éviter que des boues, gravats et eaux ne se déversent à nouveau dans leur propriété.

AFFAIRES EN COURS – AVOCAT : WANROIJ/CAMPANA/WHY EXOTICS

Les dossiers en cours initialement suivis par Maître ESQUIROL de PERPIGNAN ont été transmis à Maître LABRY, avocat à TOULOUSE.

VISITE EXPERT LABEL « PLUS BEAU VILLAGE DE FRANCE »

Monsieur le Maire rappelle que la visite-expertise du village par le délégué général/chargé de qualité est programmée pour le lundi 9 août 2021 à 8 heures et devrait durer toute la matinée. Le Conseil Municipal est donc convié à cette visite.

CONTRAT CDD SURCROIT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil Municipal donne son accord pour prolonger le contrat à durée déterminée d'un agent pour surcroit temporaire d'activité jusqu'au 31 janvier 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal entérine les indemnités d'intervention pour les agents techniques lors de leur astreinte.
- Mise en place de 3 pupitres avec un plan de Saissac détaillé (avenue Maurice Sarraut, OIT et avenue Georges Clémenceau)
- Un spectacle supplémentaire prévu le 25/08/2021 au château : L'inaccusée par la Compagnie Cirk'oblique

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

Le Maire

